

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Centres sociaux de Givors
Association loi 1901

11 rue Jean Marie Imbert
69700 GIVORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents des Centres sociaux de Givors,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centres sociaux de Givors relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 22 mai 2026

Christian BORRIONE

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Christian BORRIONE

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 205.50	13 105.35	1 100.15	755.74
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	14 205.50	13 105.35	1 100.15	755.74
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	333 140.34	225 076.11	108 064.23	116 232.49
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	45 186.52	25 108.52	20 078.00	21 179.31
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	287 953.82	199 967.59	87 986.23	95 053.18
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15.10		15.10	2 373.10
PARTICIPATIONS	15.10		15.10	15.10
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				2 358.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	347 360.94	238 181.46	109 179.48	119 361.33
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	389 620.01	3 204.99	386 415.02	236 865.63
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	8 680.40	3 204.99	5 475.41	3 327.55
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	371 606.92		371 606.92	230 891.18
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	9 332.69		9 332.69	2 646.90
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	636 909.33		636 909.33	801 443.14
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	1 026 529.34	3 204.99	1 023 324.35	1 038 308.77
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 373 890.28	241 386.45	1 132 503.83	1 157 670.10

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	353 332.18	
AUTRES RESERVES	3 000.00	356 332.18
REPORT A NOUVEAU	480 842.84	329 571.60
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	13 060.26	151 271.24
SITUATION NETTE (1)	850 235.28	837 175.02
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 607.70	36 098.44
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	29 607.70	36 098.44
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	879 842.98	873 273.46
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	67 458.15	68 670.12
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	67 458.15	68 670.12
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 135.05	33 559.20
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	146 122.79	159 621.04
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	11 756.98	13 606.65
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 187.88	8 939.63
TOTAL DETTES (5)	185 202.70	215 726.52
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 132 503.83	1 157 670.10

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 090.14		2 056.73
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	818 953.09		748 919.03
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		818 953.09	748 919.03
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	681 904.69		695 112.39
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		681 904.69	695 112.39
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	2 366.20		90 408.07
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	862.74		778.51
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 507 176.86	1 537 274.73
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	277 178.91		338 694.08
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	64 115.38		44 577.78
SALAIRES	884 152.79		759 897.22
COTISATIONS SOCIALES	241 689.11		205 744.52
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	27 250.58		26 655.28
DOTATIONS AUX PROVISIONS			16 505.83
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES	212.67		
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	1 457.00		91.93
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 496 056.44	1 392 166.64
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		11 120.42	145 108.09

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 014.84		2 621.88
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 014.84	2 621.88
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 014.84	2 621.88
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		13 135.26	147 729.97
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			7 308.58
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			3 701.31
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			3 607.27

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	75.00		66.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 509 191.70	1 547 205.19
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 496 131.44	1 395 933.95
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		13 060.26	151 271.24
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	270 116.94		263 446.37
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		270 116.94	263 446.37
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	160 241.00		150 618.00
PRESTATION EN NATURE	109 875.94		112 828.37
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		270 116.94	263 446.37

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871 Prestations en nature		
861 Mises à disposition gratuite de biens			871800 PRESTATION EN NATURE AUTRE		6 177.86
861200 EMPLOI CONT EAU GAZ ELEC CHAUF	29 275.00		871100 PRESTATION EN NATURE CAF		103 698.08
861300 MISE A DIPOSITION DES LOCAUX	130 966.00		871500 PRESTATION EN NATURE VILLE		160 241.00
TOTAL (861)	160 241.00		TOTAL (862)		270 116.94
862 Prestations					
862100 PERSONNEL MIS A DISPOSITION	109 875.94				
Total charges contributions volontaires	270 116.94		Total produits contributions volontaires		270 116.94

Sommaire

1.	FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
1.1.	Faits significatifs.....	2
1.2.	Règles et méthodes comptables.....	2
2.	NOTES SUR LE BILAN	5
2.1.	Les immobilisations	5
2.2.	Les charges à payer.....	5
2.3.	Les charges constatées d'avance	5
2.4.	Les créances et les dettes	6
2.5.	Les fonds propres	7
2.6.	Les subventions d'investissement.....	8
2.7.	Les provisions	8
2.8.	Les produits à recevoir.....	9
2.9.	Les produits constatés d'avance	9
3.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	9
3.1.	Le comparatif des résultats.....	9
3.2.	Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône.....	10
3.3.	Le résultat exceptionnel	12
3.4.	Les cotisations	12
3.5.	Les contributions volontaires : état des mises à disposition	12
4.	AUTRES INFORMATIONS	13
4.1.	L'effectif moyen	13
4.2.	Fiscalité	13
4.3.	Rémunération des dirigeants.....	13
4.4.	Honoraires du Commissaire aux comptes.....	13

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Son objet social est Action sociale sans hébergement n.c.a. (8899B)

L'association dite « CENTRES SOCIAUX de GIVORS » fondée le 1^{er} juin 1972 et dont le siège social est à GIVORS a pour objet de susciter et de favoriser le vivre ensemble sur le territoire de la commune.

Dans le cadre des projets de l'association (projet social, projets familles...), les centres sociaux de Givors ont ainsi vocation à :

- Être un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute, de partage et de convivialité pour tous - enfants, jeunes, adultes, et les familles dans leur globalité ;
- Concevoir et proposer des activités sociales, éducatives, culturelles, de développement social, des services, en fonction des demandes, des besoins, des initiatives individuelles ou collectives des givordins.
- Accompagner les habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions et de projets à leur initiative, dans une démarche de renforcement de leur pouvoir d'agir.

Valeurs :

L'association se reconnaît dans les valeurs de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France à laquelle elle adhère :

- La dignité humaine
- La solidarité
- La démocratie

Ces valeurs permettant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités au sein de l'association quel que soient leur origine, leur âge ou leur conviction tant qu'ils adhèrent aux valeurs des centres sociaux de Givors.

Pour mener à bien ses actions l'association fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les ressources de l'association proviennent de subventions publiques, de prestations de services de la Caf du Rhône et de participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2025.

Annexe aux comptes annuels

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

En 2025, après deux ans de placement sous administration judiciaire, l'association a retrouvé sa complète autonomie de gestion. Suite à l'Assemblée Générale de décembre 2024, puis au Conseil d'Administration du 07 janvier 2025, qui ont permis de reconstituer une gouvernance associative conforme aux statuts, le président du tribunal Judiciaire de Lyon a mis fin à cette ordonnance de placement en février 2025. Les recrutements prévus sur les postes vacants ont été effectués : Arrivée du coordinateur enfance-jeunesse en janvier, de l'animateur de proximité en avril, de la référente famille en juillet puis de la directrice des accueils de loisirs du Centre social Camille Claudel en septembre. Ces arrivées ont permis de redéployer progressivement des activités, principalement en direction de la jeunesse et des familles.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Annexe aux comptes annuels

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Immobilisations incorporelles	1 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 5 ans	Linéaire
Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 8 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Stocks

Le stock est valorisé par la méthode « premier entré, premier sorti ».

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la CAF du Rhône la Ville de Givors et la Métropole du grand Lyon.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

Annexe aux comptes annuels

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - o En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - o Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
- Formation du personnel.
 - o En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - o En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	6 490,74	6 989,60
Transfert de charges		
- Remboursement Frais de formation	15 611,80	15 381,46
- Quote part Mutuelle	4 154,62	3 319,98
- Indemnités de Prévoyance	13 845,06	23 366,34
Formation du personnel	18 480,32	12 505,70

Annexe aux comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. *Les immobilisations*

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	13 516	690		14 206
Immobilisations corporelles	317 991	18 950	3 800	333 140
Immobilisations financières	2 373	3 100	5 458	15
TOTAL	333 880	22 739	9 258	347 361

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	12 760	345		13 105
Immobilisations corporelles	201 758	26 905	3 587	225 076
Immobilisations financières				
TOTAL	214 518	27 251	3 587	238 182

2.2. *Les charges à payer*

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 364
Dettes fiscales et sociales	90 704
Autres dettes	9 571
TOTAL	105 639

2.3. *Les charges constatées d'avance*

	N	N-1
Charges constatées d'avance		
<u>GRAP LAEP</u>		2 563
<u>MAIF 2026</u>	9 297	
<u>ORANGE ABNT2026</u>	27	27
<u>EAU 2026</u>	9	56
TOTAL	9 333	2 646

Annexe aux comptes annuels

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances clients	5 475	5 475		
Créances douteuses litiges	3 205		3 205	
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers				
Créances financeurs :				
- Ville	1 500	1 500		
- Métropole	10 527	10 527		
- CAF	347 777	347 777		
- UNIFORMATION	7 126	7 126		
- IJ CPAM&PREVOYANCE	2 538	2 538		
-Autres créances	2 138	2 138		
Charges constatées d'avance	9 333	9 333		
TOTAL	389 620	386 415	3 205	
DETTE				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	20 135	20 135		
Dettes fiscales et sociales	146 123	146 123		
Autres dettes	11 757	11 757		
Produits constatés d'avance	7 188	7 188		
TOTAL	185 203	185 203		

Les « autres dettes » comprennent 9 495€89 de reversement de subventions ASP.

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie					
- Autres réserves	356 332				356 332
Report à nouveau	329 572	151 271			480 843
Excédent ou déficit de l'exercice	151 271	-151 271	13 060		13 060
Situation nette	837 175		13 060		850 235
Subventions d'investissement	36 098			6 491	29 608
Provisions réglementées					
TOTAL	873 273		13 060	6 491	879 843

Annexe aux comptes annuels

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	62 330		2 434	59 896
- Autres (à détailler)				
Sous-total	62 330		2 434	59 896
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	26 232	6 491	2 434	30 288
- Autres (à détailler)				
Sous-total	26 232	6 491	2 434	30 288
TOTAL	36 098	-6 491		29 608

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	68 670		1 212	67 458
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	4 359		1 154	3 205
- Autres tiers				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	73 029		2 366	70 663

Annexe aux comptes annuels

2.8. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	2 811
TOTAL	2 811

2.9. Les produits constatés d'avance

	N	N-1
Produits constatés d'avance		
<u>Adhésions, Couture, Peinture dessin</u>	3 515	3 431
<u>Caf PS CLAS</u>	3 673	5 509
TOTAL	7 188	8 940

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	11 120	145 108	-146 685
Résultat financier	2 015	2 622	2 580
Résultat exceptionnel		3 607	8 545
Impôts	-75	-66	-57
Excédent ou déficit	13 060	151 271	-135 617

Annexe aux comptes annuels

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N- 1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	225 800	224 800	1 000	0,44%
- versées par la CAF	315 509	356 148	-40 639	-11,41%
Sous total	541 309	580 948	-39 639	-6,82%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	32 903	33 100	-197	-0,60%
- versées par le fonjep	7 107	7 107		
- versées par la métropole	7 964		7 964	
- versées par la ville	8 500	6 000	2 500	41,67%
- versées par la CAF	35 875	22 780	13 095	57,48%
- versées par la MSA	16	3 437	-3 421	-99,53%
Sous total	92 365	72 424	19 941	27,53%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la région				
- versées par la métropole	41 740	41 740		
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
- versées par d'autres organismes (à détailler)				
Sous total	41 740	41 740		
TOTAL (I)	675 414	695 112	-19 698	-2,83%
Prestations CAF :				
- Animation globale	165 292	161 529	3 763	2,33%
- Animation collective famille	26 777	82	26 695	32555,21%
- CLAS	6 141	5 085	1 056	20,76%
- ALSH	30 131	32 017	-1 886	-5,89%
- EAJE	353 775	358 891	-5 116	-1,43%
- Bonus et Territoire	128 987	90 261	38 726	42,90%
- LAEP	4 520	2 935	1 585	54,01%
TOTAL (II)	715 623	650 800	64 823	9,96%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 391 037	1 345 912	45 125	3,35%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N- 1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	32 903	33 100	-197	-0,60%
- non affectée				
Sous total	32 903	33 100	-197	-0,60%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	7 964		7 964	
- non affectée	41 740	41 740		
Sous total	49 704	41 740	7 964	19,08%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	8 500	6 000	2 500	41,67%
- non affectée	225 800	224 800	1 000	0,44%
Sous total	234 300	230 800	3 500	1,52%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	586 206	512 051	74 155	14,48%
- non affectée	480 801	517 677	-36 876	-7,12%
Sous total	1 067 007	1 029 728	37 279	3,62%
Subvention FONJEP				
- affectées à un projet	7 107	7 107		
- non affectée				
Sous total	7 107	7 107		
Subvention MSA				
- affectées à un projet	16	3 437	-3 421	-99,53%
- non affectée				
Sous total	16	3 437	-3 421	-99,53%
TOTAL	1 391 037	1 345 912	45 125	3,35%

La Métropole participation aux financements Quartiers d'Eté

La Ville de Givors soutien des projets Jeunesses VVV, projets habitants

*La Caf du Rhône **Diminution** des subventions non affectées subvention de fonctionnement - 40K€ PS AG +3K€ **Augmentation** des subventions affectées Bonus et Territoire 39K€(dont 35K€ pour L'EAJE) PS ACF (liée à l'embauche du référent famille)26K€, PS liées aux activités 4K€,Soutien à la fonction employeur(remplacement du personnel MAD)12K€*

MSA, en 2025 la Caf du Rhône finance à 100% les prestations de service.

Annexe aux comptes annuels

3.3. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
- HONORAIRES AVOCAT ANNEE ANTERIEUR		1 200
- VILLE DE GIVORS SUBV VVV 2022 2020 IMPAYES		1 890
- VOLS PERTES CAISSES		611
Sous total		3 701
Produits		
(à détailler)		
- REGUL COMPTES CLIENTS		276
- QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT		6 990
- DIF SOLD TT COMPTE CLOS		43
Sous total		7 309
TOTAL		3 607

3.4. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.5. Les contributions volontaires : état des mises à disposition

Mises à disposition	N	N-1
Personnel Caf du rhone	103 698	112 405
Personnel Ville de Givors		423
Locaux Ville de Givors	130 966	130 966
Frais de fonctionnement Ville de Givors	29 275	19 652
Personnel Métropole	6 178	
TOTAL	270 117	263 446

Annexe aux comptes annuels

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 31 personnes.

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des deux plus hauts cadres dirigeants et salariés ainsi que leur avantage en nature s'élèvent à 102 045 Euros pour l'exercice 2025

4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 486 € et concernent la certification des comptes.